



Indemnites suite a accident devoie publique entre 2 vehicules

Par **ALBERT 60**, le **19/02/2013** à **23:09**

bonsoir, voici les faits:mon fils samedi a fait l'objet d'un accident de voie publique.un vehicule particulier qui sortait d'une station service est venu le heurter a l'avant droit, et sans s'arreter a pris la fuite; identifie grace aux cameras, l'auteur a ete interpele, et a reconnu les faits devant les gendarmes; la procedure ne fait l'objet d'aucun litige , mais il n'est pas assuré , et l'assurance de mon fils qui est assure au tiers luia fait savoir que si l'auteur n'etait pas solvable, aucune indemnite ne sera versee par les assurances; l'auteur est convoque devant le tribunal fin avril ;pouvez-vousme renseigner si vous avez connu cette situation, a l'avance merci.